

Projet éducatif de territoire 2021 > 2023

Table des matières

Introduction.....	2
1. Réduire les inégalités sociales.....	4
1.1. Lutter contre le non-recours, et renforcer les actions auprès des familles les plus vulnérables pour lutter contre les inégalités.....	4
1.2. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs.....)	5
1.3. Accompagner l'enfant et l'adolescent-e en situation de handicap tout au long de son parcours, sur l'ensemble des temps.....	8
1.4. Agir en complémentarité pour soutenir les apprentissages.....	8
1.5. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent-e dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée.....)	9
1.6. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes.....	10
2. Agir sur les conditions de vie et la santé globale.....	11
2.1. Favoriser la santé des enfants de la petite enfance au collège par des actions de prévention et la promotion de l'activité physique.....	11
2.2. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution.....	12
2.3. Agir en faveur de la santé mentale des adolescent-e-s, des jeunes et leur famille et prévenir les conduites addictives.....	12
2.4. Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnière (naissance, 0-6 ans, adolescence).....	13
2.5. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant.....	13
2.6. Lutter contre les violences faites aux enfants et aux jeunes, prévenir les incivilités.....	15
2.7. Développer le rapport à la nature.....	16
2.8. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire.....	17
2.9. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescent-e-s	17
3. Développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.....	18
3.1. Connaître ses droits, ses devoirs, promouvoir les droits des enfants et la citoyenneté.....	18
3.2. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges.....	18
3.3. Former à la coopération et au partage.....	19
3.4. Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence.....	19
3.5. Développer des actions d'éducation à la transition écologique.....	20
3.6. Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements.....	20
3.7. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique.....	21
3.8. Favoriser la découverte des métiers.....	21
Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire.....	22
ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant.....	24
ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies.....	25
ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative.....	26

Introduction

La Ville de Nantes porte l'ambition de permettre à chaque enfant, à chaque jeune, de s'épanouir, de s'émanciper en lui donnant des clés pour accéder aux savoirs fondamentaux, construire son parcours, se construire en tant que citoyen, et se préparer à un monde en transitions.

Avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville de Nantes partage et s'attache à transmettre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect pour que chaque enfant puisse apprendre, grandir, jouer, s'épanouir, découvrir, agir, s'exprimer et s'ouvrir aux autres dans de bonnes conditions.

En ce sens, la politique éducative participe des objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies et met en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant, s'inscrivant activement dans la démarche portée par l'Unicef Ville amie des enfants.

Élaboré pour la première fois en 2014, le projet éducatif de la Ville de Nantes 2014-2020, dans son affirmation de co-éducation, de ville éducatrice, et de lutte contre les inégalités sociales inscrivait déjà en son cœur des principes toujours d'actualité. La démarche d'élaboration collective de la charte nantaise de la réussite éducative, la fédération autour de grands objectifs, la prise en compte de l'enfance dans une continuité de la naissance à l'adolescence, constituent une base riche qu'il convient désormais de remettre en perspectives, d'actualiser et d'animer. Reflets des priorités de la Ville pour ce mandat, telles que l'égalité réelle, l'urgence sociale, l'impératif écologique et l'exigence démocratique, les grands objectifs du projet éducatif de territoire ont été construits en transversalité pour prendre en compte les différents âges et les différents temps de l'enfant, afin de favoriser des parcours éducatifs cohérents et de qualité. Loin de toute hiérarchisation, ces orientations sont complémentaires entre elles.

Le projet éducatif 2021-2023 se donne trois grands objectifs, visant l'égalité, la protection et l'éducation aux transitions :

- **réduire les inégalités sociales**
Cet objectif sous-tend l'ensemble de la politique éducative, il intègre la nécessité de lutter contre le non-recours aux dispositifs et de renforcer les actions pour les familles qui en ont le plus besoin. Cette ambition inclut l'ensemble des actions menées pour permettre une ouverture au monde, comme l'accès au numérique, dont l'importance s'est accrue avec la crise sanitaire, mais également l'éducation artistique et culturelle, le sport, l'accès aux loisirs, etc.
Dans ce cadre, il est important de citer la labellisation de la Cité éducative du Grand Bellevue entre 2020 et 2022, qui conduit à une dynamique et des expérimentations novatrices.
- **agir sur la santé et les conditions de vie des enfants**
Cet objectif est fortement renforcé dans ce projet éducatif renouvelé, au regard des inégalités de santé qui persistent, des situations de difficultés familiales amplifiées par la crise, mais également pour toujours davantage tenir compte des besoins des enfants et des jeunes dans la façon dont construire les actions et animer les collectifs de professionnels, dans la façon de construire la ville, les lieux de vie, comme les cours d'écoles et de crèches, et dans la façon de favoriser le rapport à la nature. L'accès et l'éducation à l'alimentation y apparaissent également comme un enjeu essentiel.
- **développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain**
Former les générations futures à la ville et à la vie de demain, dans un monde en transitions est un enjeu devenu incontournable, qu'il s'agisse du numérique responsable, de l'éducation à l'environnement, du développement des coopérations et des solidarités... La citoyenneté des jeunes constitue également un axe fort de notre projet éducatif, qui s'incarne dans les dispositifs de participation, dans les actions en faveur de l'égalité filles – garçons et du droit à la différence, dans le fait de développer l'autonomie des jeunes dans leurs déplacements notamment. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes d'exercer leur droit à participer, de construire leur esprit critique mais également de développer leur pouvoir d'agir.

L'enjeu de ce projet éducatif est de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs au cœur des territoires : parents, enfants et jeunes, enseignants, animateurs, éducateurs, ATSEM, bénévoles et salariés des associations œuvrant dans le champ éducatif, intervenants

thématiques et tous les personnels municipaux qui concourent à la politique éducative. C'est pourquoi il sera décliné et animé au niveau de chaque quartier, en relation avec l'ensemble des acteurs, pour être traduit en actions au plus près des enfants, des jeunes et des familles.

Le projet éducatif de territoire est aussi une convention partenariale signée entre la ville de Nantes, la Direction académique des services de l'Éducation nationale et la Caisse d'allocations familiales, dont le principe est issu de la loi de refondation pour l'école de la République du 8 juillet 2013.

C'est enfin un outil de collaboration locale, favorisant le dialogue et la coopération entre les différentes parties prenantes et un processus couvrant toute la durée de la convention, jalonné d'instances de travail régulières à l'échelle de la ville et à l'échelle des quartiers, et de temps forts avec l'ensemble de la communauté éducative. Les Rendez-vous nantais de l'éducation seront un de ces temps forts annuel. La première édition dans le cadre du nouveau mandat a eu lieu le 22 juin 2021 sur le thème des besoins de l'enfant, notamment en extérieur.

La structuration du projet éducatif 2021-2023 soumise à délibération est une première étape qui donne les perspectives pour les années à venir. L'analyse de nos actions, le partage des réussites et le déploiement des pratiques et initiatives qui ont fait leurs preuves, l'envie d'expérimenter et la vitalité des liens entre tous les partenaires, la mise en place d'un dispositif d'évaluation partagé permettront d'approfondir et d'ajuster si nécessaire, et d'élaborer progressivement un projet éducatif 2023-2026.

1. Réduire les inégalités sociales

La réduction des inégalités irrigue l'ensemble de la politique éducative. Lutter contre les inégalités, c'est mobiliser les acteurs, les énergies et les moyens de la Ville pour que les inégalités sociales et les inégalités de destin ne se creusent pas au cours de l'enfance. Le préalable à la réussite de l'enfant est en effet la satisfaction de ses besoins élémentaires. Agir et lutter contre les inégalités, contre le non-recours aux dispositifs éducatifs ou sociaux, apporter une attention particulière aux enfants ayants des besoins spécifiques, aux enfants vivant dans des familles ou des territoires en difficulté, c'est permettre aux enfants d'être au mieux accompagnés dans leur développement et leur parcours.

1.1. Lutter contre le non-recours, et renforcer les actions auprès des familles les plus vulnérables pour lutter contre les inégalités

1.1.1. Améliorer les conditions de vie des enfants et de leurs familles pour favoriser leur réussite éducative

- améliorer l'accès aux soins pour les enfants en situation vulnérable en assurant les missions de santé scolaire selon un principe d'universalisme proportionné, et en menant des actions ciblées sur les écoles prioritaires (réfèrent PRE santé, maison de santé...)
- soutenir les familles, en agissant sur leurs conditions de vie (alimentation, hébergement), en poursuivant l'accompagnement social individualisé, en améliorant le lien entre les familles et l'école (école ouverte, accès à la première scolarisation dès 2 ans (cf. 1.5 « Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent·e dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée...) »), offre d'apprentissage du français, médiation numérique, collège ouvert) et en intensifiant l'accompagnement global auprès des familles mono-parentales (mode de garde, emploi)
- développer la prise du petit déjeuner à l'école, sur le temps périscolaire du matin, dans les écoles où cela apparaît nécessaire
- accompagner les professionnel.le.s vers un changement de regard, un travail sur les stéréotypes et les discriminations par une meilleure connaissance de la réalité de vie des familles vulnérables

1.1.2. Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant

- dans les multi-accueils municipaux, renforcer l'accompagnement des éducateurs de jeunes enfants auprès des familles et enfants vivant dans une situation de précarité, grâce à des taux de détachement renforcés pour les enfants orientés par les partenaires
- en REP/REP+, lutter contre le non recours au périscolaire et aux activités extrascolaires : développer des actions pour repérer les enfants n'ayant pas de prise en charge après l'école, et aller vers les familles pour lever les freins à la participation à ces activités
- favoriser la fréquentation de la restauration scolaire grâce à une tarification progressive, et une augmentation de l'offre de menus végétariens
- favoriser l'accès des familles en situation de précarité à l'accueil de loisirs et aux séjours par le déploiement de l'offre de médiation, de l'accompagnement ciblé des familles, de pré-inscription, d'aller vers et de lisibilité de l'offre (cf. 2.5.1 « Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité »)
- étudier des modalités plus souples pour l'inscription aux activités extrascolaires proposées aux enfants et adolescent·e·s pendant les vacances
- construire un mode d'évaluation qui examine les inégalités d'accès à l'offre
- développer des actions de médiation sur les droits et services proposés par la ville et le CCAS (carte blanche, tarifs Tan solidaire, gratuité bibliothèque/médiathèque) en lien avec les collèges et lycées



Exemples d'actions

- Organiser pendant les vacances le dispositif multispot et l'animation sportive dans les quartiers
- Travailler à la réservation de places en accueil de loisirs pour les situations d'urgence (emploi)
- S'appuyer sur la dynamique métropolitaine de « design de service » pour lutter contre le non-recours et préconceptualiser l'aller vers
- Action de médiation vers l'offre de loisirs et aux dispositifs d'aide au collège Rosa Parks

1.1.3. Favoriser l'accueil des enfants et adolescent-e-s du voyage, des enfants vivant en bidonville

- mettre en œuvre des actions sur le temps scolaire, périscolaire, et de loisirs pour favoriser l'accès au droit commun
- simplifier les démarches des familles et lever les freins à l'accueil, grâce à des dispositifs de médiation et à un travail partenarial visant à favoriser l'assiduité scolaire et permettre l'accès à l'offre de loisirs
- sensibiliser les professionnels
- identifier les enfants en âge de scolarisation, favoriser le lien social et l'accompagnement des familles à la scolarisation de leurs enfants
- identifier les freins à la scolarisation de ces enfants et proposer des solutions
- mener une réflexion sur l'accès des enfants / jeunes issus des bidonvilles ou du voyage aux dispositifs liés à la géographie prioritaire (REP/REP+ ou politique de la ville)



Exemples d'actions

- Action de médiation scolaire en direction de 100 enfants vivant dans différents bidonvilles nantais (expérimentation dans le cadre de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pauvreté – les PEP44)
- Pour favoriser la scolarisation des enfants du voyage : mener une démarche de médiation sociale à destination des familles sur site en vue de les informer et sensibiliser à l'inscription scolaire (action pilotée par Nantes Métropole)
- Travail avec la Direction académique concernant les lieux de scolarisation de ces publics (identification des freins et opportunités.)
- Renouer les partenariats entre l'association Le Relais et l'Accoord (ou autres ALSH) pour permettre la rencontre des groupes d'enfants sur le temps du loisirs

1.2. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs...)

1.2.1. Favoriser l'accès au numérique

> Développer le numérique dans les écoles

- faire évoluer le schéma directeur des équipements en concertation avec l'éducation nationale. Cette évolution pourra se construire à partir d'expérimentation dans certaines écoles. Les nouvelles écoles seront notamment des terrains d'expérimentation de nouveaux équipements adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques
- faire évoluer l'infrastructure réseau des écoles pour leur permettre de bénéficier du haut débit et de pouvoir connecter l'ensemble des équipements nécessaires pour l'activité de chaque professionnel-le de l'éducation
- proposer des équipements accessibles à tous les acteurs de projet éducatif, mutualisables et permettant un accès facile aux ressources en ligne et aux outils métiers de chacun
- développer l'usage des outils numériques des agents municipaux dans les écoles pour améliorer leurs conditions de travail et leur permettre de prendre une part active dans l'encadrement et l'éducation des enfants

Exemple d'action

- Dans le cadre du projet Tous connectés, équiper l'ensemble des agents municipaux des écoles d'outils numériques (ordinateurs, smartphones, messagerie professionnelle, accès à l'intranet) afin de faciliter la diffusion de l'information et le développement des projets numériques.

> Accompagner les familles pour lutter contre la fracture numérique, permettant une continuité pédagogique et une éducation au numérique

- équiper les familles ne disposant pas d'ordinateur, par le prêt d'ordinateurs, l'aide à la connexion, et des actions de médiation numérique, en priorisant les quartiers prioritaires et en s'appuyant sur les associations de médiation numérique implantées sur les territoires (PiNG, Céméa...),
- accompagner et former les familles sur les E démarches d'accès aux droits en lien avec l'éducation et les droits rattachés (dossier de bourse....)
- accompagner les enfants, les jeunes et leurs familles dans leurs usages numériques, dans une démarche d'éducation au numérique et aux médias, et de sensibilisation à l'exposition aux écrans (cf. 3.7. « Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique »)

1.2.2. Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance

- développer le maillage des lieux d'accueil parents – enfants (cf. 2.4. « Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnières (naissance, 0-6 ans, adolescence) »)
- poursuivre le partenariat des multi-accueils municipaux avec les bibliothèques, médiathèques, les ludothèques municipales et associatives
- développer les animations autour du livre en associant les parents
- contribuer à l'éveil culturel et artistique du jeune enfant : organiser des activités

Exemple d'action

- Reconstitution des actions Tapissimots du réseau de la Bibliothèque municipale et de Contes et Contines portées par l'Accoord

autour de la lecture, organiser des spectacles, étudier l'intégration d'œuvres d'art et de jeux artistiques ou arts ludiques (land art par exemple) dans les crèches

- accompagner le « hors les murs » et les propositions artistiques et culturelles parents – enfants,
- orienter les résidences d'artistes dans les crèches ou en lien avec les RAM,
- développer les projets en lien avec la découverte de la nature (potagers, animaux, sensibilisation à la protection de la Nature...)

1.2.3. Favoriser l'ouverture et l'émancipation des enfants grâce au soutien des projets de classes découverte

- faciliter l'accès aux classes découverte et lever les freins pour les familles les plus défavorisées
- identifier des projets alternatifs pour s'adapter aux contraintes sanitaires et proposer une progressivité des projets (cf. 2.7 « développer le rapport à la nature »)

1.2.4. Favoriser l'ouverture artistique et culturelle

- favoriser la participation des parents - familles et des enfants dans les actions artistiques et culturelles
- développer les liens entre les activités culturelles du temps périscolaire et les ressources culturelles en proximité dans les quartiers et renforcer l'information autour de l'aide à la pratique et Carte Blanche
- accompagner les acteurs éducatifs dans le développement partenarial de projets d'éducation artistique et culturelle, et dans la mise en cohérence de ces projets sur les différents temps de l'enfant (scolaire, péri ou extrascolaire)
- encourager l'accès libre à la lecture à travers la gratuité des médiathèques et la création de bibliothèques hors les murs
- favoriser des projets d'ouverture au monde, permettant l'interconnaissance entre les différentes cultures, la découverte des cultures dans leur pluralité, l'appréhension par le sensible, sur tous les temps de l'enfant
- en collaboration étroite avec l'éducation nationale et les acteurs culturels, mettre en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants scolarisés dans le 1er degré, avec une attention soutenue aux projets organisés dans les quartiers prioritaires et en intensifiant les actions autour des arts et la nature et les actions à destination de la maternelle
- favoriser la découverte de lieux, d'espaces et de pratiques culturelles et artistiques grâce au dispositif Nantado qui développe l'autonomie et participe à l'élargissement des mobilités en donnant accès à un programme varié de sorties et activités.
- élargir l'offre Nantado aux collégiens de 4ème et 3ème
- développer les connexions et coopérations avec les médiathèques et bibliothèques pour faire connaître l'offre aux enfants, ados, jeunes et familles et les services rattachés

Exemples d'actions

- Renouveler le Répertoire des projets EAC 2021-2022 et reconduire des projets de pratiques artistiques
- Développer des visites formations des animateurs de l'ACCOORD dans les équipements culturels nantais et renforcer la médiation culturelle

1.2.5 Poursuivre et renforcer l'éducation dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dont l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD)

- développer l'éducation à l'environnement et au développement durable sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
 - accompagner les partenaires éducatifs dans le développement de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, et à la CSTI, se déclinant sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), s'appuyant sur la rencontre entre des enfants, des acteurs éducatifs et des acteurs experts
 - décliner la démarche d'investigation en science dans les accompagnements CSTI et EDD qui vise à mettre les enfants au cœur des projets pour qu'ils soient acteurs de la construction de leur savoir (dans les projets conduits par le Séquoia ainsi que les projets conduits par l'ensemble des partenaires intervenant auprès des enfants)
- > cf 3.5 « Développer des actions d'éducation à la transition écologique »

1.2.6. Structurer une offre d'activités éducatives sportives (dont l'apprentissage aquatique)

- intervenir en matière sportive sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfant, et de l'adolescent·e
- mettre en œuvre le programme de l'éducation physique et sportive au 1er degré (temps scolaire), en lien et sous la responsabilité des professeurs des écoles, dont l'enseignement de la natation à l'ensemble des enfants du CP au CE2
- offrir à tous les enfants et adolescent·e·s nantais un programme d'animation sportive diversifié sur les temps périscolaire et extrascolaire, afin d'acculturer à la pratique physique et sportive par la découverte et l'initiation
- prioriser l'action dans les quartiers de la politique de la ville en ayant une attention particulière pour les publics les plus éloignés des pratiques sportives
- développer les liens entre l'animation sportive et les clubs sportifs pour favoriser les passerelles vers les clubs, grâce à des programmes de stages communs et des actions communes
- agir pour favoriser la pratique des filles, en proposant aux enfants des activités choisies pour leur caractère mixte, et aux adolescentes des actions plus directement dédiées à un public féminin
- développer des projets multi-acteurs en direction des adolescent·e·s en laissant une place à leurs initiatives pour répondre à leurs besoins
- renforcer les coopérations entre l'animation sportive et les espaces ados pour développer les pratiques sportives, en associant les ados
- sensibiliser les enfants et jeunes fréquentant l'animation sportive municipale au handicap et soutenir l'accès aux équipements sportifs municipaux pour les structures d'accueil d'enfants en situation de handicap (par un usage planifié de créneaux) (cf. 1.1.2. Accueil des enfants en situation de handicap)

Exemples d'action

- Sur le temps scolaire, accueillir à la piscine, tous les élèves des écoles nantaises du 1er degré (publiques et privées), du CP au CE2, et leur enseigner la natation ;
- recevoir à la base nautique municipale, des classes d'élèves du CM1 au CM2, ayant préalablement appris à nager, et découvrir les activités nautiques (initiation à la voile) ainsi que le plan d'eau de l'Erdre (sa faune et sa flore) ;
- mener des actions « d'aller vers » : par exemple le kiosque parents / enfants à l'école Jacques Tati, temps d'information sur les événements du quartier et les loisirs à destination des familles (1x/mois en sortie de classe devant l'entrée de l'école maternelle/élémentaire avec tous les professionnel·le·s et bénévoles du quartier)
- élaborer et mettre en œuvre un programme de loisirs destiné aux 6-12 ans, et aux 11-17 ans, pour les petites vacances et pour les loisirs d'été
- Proposer aux enfants des activités choisies pour leur caractère mixte,
- Proposer aux adolescentes des actions plus directement dédiées à des filles.

1.2.7. Accompagner une offre de loisirs adaptée aux enfants, aux adolescent·e·s et aux besoins des familles

- mener une réflexion dans le cadre des renouvellements de marchés pour enrichir et renforcer la continuité des temps périscolaires et extrascolaires en lien avec les acteurs du territoire
- renforcer le lien en direction des familles et la participation de celles-ci dans les projets des accueils de loisirs ou des équipements socio-culturels
- développer des passerelles avec l'offre existante (activités de loisirs)
- contribuer à la facilitation des transitions grâce au renforcement du partenariat avec les collèges (présence dans les établissements, animation de temps forts...)
- renforcer les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap et les partenariats avec Loisirs Pluriel
- organiser des temps fort de présentation des activités associatives de quartier type forum et mieux communiquer sur les ressources territorialisées (Connivences, réseau des bibliothèques, ludothèques, etc.)
- cartographier et actualiser l'offre de loisirs proposée sur les quartiers, pour la rendre visible et faciliter sa communication aux familles, enfants, adolescent·e·s et jeunes
- proposer des activités hebdomadaires avec inscription sur toute l'année scolaire en partenariat avec les associations, avec une diversité des activités en proximité de l'école
- proposer des activités associatives aux moins de 6 ans
- faciliter les transitions, les mobilités (pédibus, réseau de parents) et accompagner les démarches visant à proposer le dimanche de nouveaux usages (rues sans voitures)
- développer des projets collectifs d'animation de rue dans une démarche de médiation, de création de liens avec les publics les plus éloignés de l'offre proposée sur les territoires
- développer des actions de médiation sur l'offre de loisirs et éducative à l'attention des ados jeunes et leur famille, par différents temps d'aller vers

Exemples d'action

- Les assistant·e·s sociaux·ales du pôle santé globale de l'enfant accompagnent nombre de familles dans leur accès aux loisirs, elles sont des relais fondamentaux pour permettre aux familles les plus fragiles d'accéder à cette offre, via leur travail d'accompagnement
- Organisation de temps de médiation au sein des collèges, pour promouvoir l'offre de loisirs, en proximité et sur la ville
- Organisation de forums de rentrée, dans les établissements ou sur l'espace public, pour promouvoir l'offre de proximité (loisirs, accompagnement à la scolarité...)
- Développer les propositions associatives dans le cadre de l'accueil périscolaire du soir à destination des grandes sections

1.3. Accompagner l'enfant et l'adolescent·e en situation de handicap tout au long de son parcours, sur l'ensemble des temps

- au sein des multi-accueils municipaux, prioriser l'accueil des enfants en situation de handicap et de maladies chroniques en accompagnant les familles et les équipes, en poursuivant la collaboration avec les partenaires, et en accompagnant la transition vers l'école maternelle. Mise en place de renforts handicap pour l'accompagnement individualisé d'enfants en situation de handicap
- élargir l'accès prioritaire des enfants en situation handicap assuré en crèche municipale à toutes les crèches subventionnées par la Ville
- mettre en œuvre des actions dès la crèche, puis sur le temps scolaire, périscolaire, et de loisirs pour favoriser l'accès au droit commun
- doubler le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en accueil de loisirs. Pour les adolescent·e·s, poursuivre le développement d'une offre dédiée, organisée au sein d'espaces ouverts pour favoriser la rencontre (Studio 11-15, maison de quartier Bottière)
- simplifier les démarches des familles et lever les freins à l'accueil
- sensibiliser et former les professionnel·le·s (axe 3 du contrat local de santé)
- assurer la coordination des professionnel·le·s intervenant dans l'accompagnement. Notamment, déployer la participation du périscolaire aux instances de suivi des enfants à besoins spécifiques (équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation)
- créer une plateforme multi-partenariale pour accompagner les familles et faciliter les parcours éducatifs sans rupture des enfants et des jeunes en situation de handicap, de la petite enfance à l'insertion professionnelle
- sensibiliser les enfants et jeunes fréquentant l'animation sportive municipale au handicap grâce à des événements sportifs mixtes, des animations communes avec des structures de handisport... (lien au plan handisport – sport adapté)
- soutenir l'accès aux équipements sportifs municipaux pour les structures d'accueil pour les enfants en situation de handicap (par un usage planifié de crêneaux)
- effectuer les travaux de mise en conformité pour rendre les écoles accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite) et garantir dans les nouveaux projets d'écoles, de crèches et d'accueil de loisirs l'accessibilité universelle
- favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Exemples d'actions

- *Accompagner les familles au quotidien par la santé globale de l'enfant (accompagnement au montage des dossiers MDPH / accompagnement vers des structures adaptées/liens aux familles/..)*
- *Déployer l'expérimentation engagée sur le territoire nord sur la participation du périscolaire dans les instances de suivi des enfants à besoins spécifiques (équipes éducatives, équipes de suivi de scolarisation)*
- *Si besoin, mise à disposition de personnel supplémentaire (exemple : animateur LLO sur les temps d'accueil péri-scolaires)*
- *Poursuivre les actions de formation et de sensibilisation des professionnels intervenant sur tous les temps (exemple : LLO : formation sur la gestion de la violence, des émotions)*
- *Mettre en œuvre 3 nouvelles unités d'enseignement externalisées (UEE) d'ici la rentrée 2023 (Plantes, Doulon Gohards et Felloneau)*

1.4. Agir en complémentarité pour soutenir les apprentissages

1.4.1. Développer et valoriser les compétences du jeune enfant

- favoriser l'éveil psychomoteur et sensoriel : activités régulières ou spécifiques au sein des Multi-Accueils, mais aussi actions collectives réunissant les assistant·e·s maternel·le·s
- favoriser le développement des compétences langagières du jeune enfant

1.4.2. Poursuivre les actions d'accompagnement à la scolarité sur les territoires

- accompagner les enfants et adolescent·e·s, en petits groupes, pour favoriser leur épanouissement et la réussite dans leur scolarité (apprendre à apprendre, éveiller leur curiosité, les aider à savoir s'organiser et devenir plus autonome), en s'appuyant sur les nombreuses associations d'accompagnement à la scolarité
- renforcer la connaissance réciproque des acteurs éducatifs sur les territoires
- former les intervenants en partenariat avec la CAF
- associer les familles au dispositif d'accompagnement à la scolarité

1.4.3. Poursuivre la mise en œuvre de parcours de réussite éducative dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires

- accompagner de manière personnalisée les enfants de 2 à 16 ans, pour remédier à un ensemble de difficultés rencontrées et lever les freins à leur réussite
- développer l'offre en matière de soutien à la parentalité des familles concernées par le PRE
- préparer les sorties de parcours par des passerelles vers les activités périscolaires et de loisirs

1.4.4. Réorganiser le temps périscolaire du soir en élémentaire

- améliorer la qualité de l'offre périscolaire en réorganisant le temps du soir (les enfants réalisent une activité pendant une heure avant le temps d'aide au travail personnel)
- sur ce temps, permettre l'implication des familles dans le travail personnel et à l'école
- former les animateurs à l'accompagnement au travail personnel en lien avec les équipes pédagogiques
- mobiliser des intervenants associatifs venant renforcer l'offre périscolaire en complémentarité des équipes d'animation

1.4.5. Participer à l'offre éducative dans les collèges

- renforcer l'offre méridienne et brevet des loisirs proposée par l'Accoord dans les collèges REP prioritairement
- connecter cette offre aux projets des établissements
- soutenir les propositions d'offre éducative qui se prolongent sur le temps péri et extra scolaire
- poursuivre et renforcer les actions initiées avec les collèges dans le cadre de l'action climat scolaire coordonnée par la Maison Des Adolescents : liens aux famille, connaissance de l'offre et des acteurs de proximité
- Prévenir les ruptures scolaires au collège, grâce aux "mesures de responsabilisation", qui permettent en cas de sanction avec exclusion de proposer des mesures alternatives pédagogiques (journées d'immersion au sein d'associations partenaires)

Exemples d'action

Mesures de responsabilisation : 20 associations partenaires pour proposer des immersions alternatives à la sanction, en lien avec la faute (mission prévention)
- Projet de médiation culturelle mené par la compagnie Tatcha qui organise des temps de sensibilisation à la pratique théâtrale au sein des collèges pour inciter des adolescent-e-s à s'inscrire à un stage de création théâtrale sur le temps extra scolaire

1.5. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent·e dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée...)

1.5.1. Déployer les dispositifs passerelle d'entrée en scolarisation

- poursuivre la mise en œuvre des actions passerelle famille-école, définies par le cadre de référence interpartenarial (renforcées en quartiers prioritaires REP/REP+)
- favoriser les liens entre professionnel·le·s de la petite enfance et de l'école maternelle

Exemples d'action

- temps d'accueil et de découverte de l'école en amont de la rentrée
- réalisation d'une vidéo de présentation de l'école maternelle pour les familles

1.5.2. Soutenir les projets de scolarisation des moins de trois ans

- améliorer le repérage des enfants ayant intérêt à intégrer une classe de toute petite section (REP/REP+)
- accompagner les professionnel·le·s travaillant auprès de ces enfants par des actions de formation et d'échange de pratique (poursuite de l'action de formation partenariale à destination des animateurs et des ATSEM en REP et REP+, développement d'échanges de pratique entre encadrants)

1.5.3. Accompagner les transitions vers le collège et vers le lycée

Organiser des temps d'information et de médiation sur l'offre et les acteurs en lien avec les adolescent·e·s et les jeunes sur les territoires (temps libre (activités de loisirs, offre CSC...), accompagnement à la scolarité...)

Exemples d'action

- développer l'action PRE « en route vers la 6ème » pour permettre aux CM2 une rentrée en 6ème sereine (phase de découverte du collège, différences école/collège, le personnel, l'agenda, l'emploi du temps, l'atelier avec les parents, l'ajustement des perceptions une fois entré.e en 6ème...), actions culturelles passerelles

1.6. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes

La cité éducative est une démarche qui vise à développer des actions innovantes dans les écoles et les collèges du quartier pour favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants du Grand Bellevue :

- un diagnostic et un plan d'actions construits et partagés avec les institutions (l'État, les villes de Nantes et Saint-Herblain, le département de Loire-Atlantique, l'éducation nationale, Nantes Métropole), les acteurs éducatifs, les enseignants, les parents
- 5 enjeux prioritaires retenus pour 2020 - 2022 :
 - La promotion de la continuité éducative
 - L'attractivité et la mixité des établissements scolaires
 - La valorisation des réussites
 - Le renforcement de la confiance avec les familles
 - La création d'un collectif renforçant les échanges entre les équipes éducatives

Exemples d'action

- équiper les élèves d'ordinateurs portables reconditionnés et d'une connexion internet, ou encore, effectuer de la médiation afin de réduire la fracture numérique (cf. 1.2.1)
- penser des lieux pour les parents dans les établissements scolaires



2. Agir sur les conditions de vie et la santé globale

Les enjeux de santé sont fondamentaux dans la réussite de l'enfant. À l'aide de ses partenaires, et dans la logique du parcours éducatif de santé, la ville agit en prévention, auprès des enfants ou en agissant sur leur environnement. Elle se mobilise également pour repérer, signaler et se mobiliser en cas de difficultés particulières.

Les conditions de vie s'entendent non seulement comme l'environnement matériel ou physique des enfants, mais aussi par la façon dont les acteurs s'articulent en cohérence autour des enfants et auprès des familles, en mettant au cœur de leurs préoccupations et de leurs postures professionnelles les besoins des enfants et des jeunes.

2.1. Favoriser la santé des enfants de la petite enfance au collège par des actions de prévention et la promotion de l'activité physique

2.1.1. Prévenir les inégalités sociales de santé de la Petite Enfance

- mener des actions de dépistage et de promotion de la santé (alimentation, sommeil, bon usage des écrans...) notamment en prévention de l'obésité
- mener des actions en faveur de la santé et de l'hygiène bucco-dentaire

2.1.2. Promouvoir la santé à l'école et dans le quartier

- mettre en œuvre le dispositif « j'apprends la santé » sur tout le territoire, avec l'animation d'actions d'éducation à la santé (vie affective et sexuelle, sommeil et écrans, hygiène bucco-dentaire, porter secours, relations filles-garçons)
- créer une dynamique collective autour de la santé au sein de l'école
- assurer une prévention individuelle des enfants en matière de santé à travers les bilans de santé réalisés en grande section et en CE2
- soutenir l'expression et la créativité des enfants, qui concourent à la santé mentale (cf. 1.3.4. éducation artistique et culturelle)
- inscrire cet enjeu dans les attendus de la délégation de service public accueils de loisirs et séjours

2.1.3. Développer les actions de prévention, de promotion et le parcours de santé de l'enfant prévus par le contrat local de santé (CLSa)

en priorité dans les quartiers prioritaires et en agissant à trois niveaux (formation des professionnels, actions auprès des enfants et adolescent·e·s, implication des parents) :

- renforcer les compétences psycho-sociales des enfants et adolescent·e·s nantais, soutenir les familles dans leurs compétences parentales et accompagner les professionnels
- renforcer les connaissances et les compétences des enfants, des adolescent·e·s et des parents sur les questions de nutrition (alimentation et activité physique) et développer la coordination locale des acteurs

2.1.4. Prévenir les inégalités sociales de santé auprès des adolescent·e·s et des jeunes

- mener des actions de dépistage et de promotion de la santé (alimentation, sommeil, bon usage des écrans, vie affective...) au sein des lieux et structures fréquentées par les adolescent·e·s et les jeunes, en fonction des problématiques identifiées par les acteurs en lien avec ces publics

2.1.5. Favoriser les pratiques physiques et sportives

- contribuer à la santé des enfants et adolescent·e·s par la pratique physique et sportive
- donner l'habitude à pratiquer régulièrement une activité physique et sportive dans les quartiers politique de la ville (territoires d'intervention de l'animation sportive municipale (ASM))
- intégrer aux programmes vacances et été de l'ASM des activités alliant sport, santé et nutrition
- promouvoir l'activité physique parents / enfants / adolescent·e·s, par l'organisation d'animations (dimanches du sport, sport au parc)
- poursuivre le développement de la démarche Nantes terrain de jeux (pratiques libres sur l'espace public, public adolescent et adulte)
- inciter à venir à pied, à vélo, à trottinette par les animations d'écomobilité (cf.3.6. « Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements »)

2.2. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution

2.2.1. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable

- faire évoluer l'alimentation dans les crèches et écoles municipales vers plus de bio et de circuits courts
- formation des personnels pour déployer cette évolution (formation cuisiniers / aides de cuisine / agents éducatifs à la cuisine alternative)
- faire évoluer les contenants en recherchant des alternatives au plastique (biberons de verre et changement de vaisselle dans les MAPE, changement de vaisselle et passage à l'inox en alternative aux barquettes plastique pour la restauration scolaire)
- augmenter la fréquentation de la restauration scolaire
- conduire des actions pédagogiques autour de l'alimentation et du plaisir dès la petite enfance avec les familles et avec les enfants (ateliers nutrition avec les familles de certains MAPE, actions goûters équilibrés sur le temps périscolaire dans les écoles...)
- sensibiliser les familles par des événements (semaine des fruits et légumes, défi familles alimentation) et la découverte des exploitations locales
- faciliter l'accès des familles précaires aux produits bruts grâce aux potagers solidaires, à l'accès à des paniers frais et au vrac
- déployer les potagers solidaires "paysages nourriciers" en proximité d'écoles et y organiser des animations en semi-autonomie ou autonomie pour les enfants
- poursuivre les projets jardins dans les écoles
- améliorer la qualité des goûters consommés par les enfants en lien avec les familles
- inscrire cet enjeu dans la délégation de service public accueils de loisirs et séjours



Exemples d'actions

- développement du projet goûter équilibré dans plusieurs écoles
- augmenter la part du végétarien dans les menus à 2 fois par semaine au lieu de 1 pour diversifier les protéines et augmenter la fréquentation de la restauration scolaire

2.2.2. Agir pour un environnement plus sain

- limiter l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens : mettre en œuvre l'engagement de la Ville de Nantes comme territoire sans perturbateurs endocriniens (conseil municipal d'octobre 2019), à commencer par l'intégration de clauses dédiées dans les marchés de fournitures destinées aux multi-accueils et aux écoles (couches-bébé, biberons en verre, fournitures scolaires)
- limiter l'exposition à la pollution atmosphérique : communiquer auprès des familles en cas de pics de pollution sur les consignes à suivre et agir en prévention par la promotion d'un urbanisme favorable à la santé
- agir sur la qualité de l'air intérieur et le radon au sein des établissements accueillant des enfants : réaliser des analyses de l'air dans les multi-accueils et écoles municipaux et adopter des mesures correctives, sensibiliser les professionnel·le·s et, indirectement, les familles ; assurer la surveillance de la saturation de l'air en CO² et l'aération des locaux en lien avec le contexte sanitaire covid19
- conduire un diagnostic au sein des multi-accueils sur les bâtiments, les matériels utilisés et les pratiques professionnelles en vue d'améliorer l'environnement (chaleur, pollution...)
- inciter à venir à pied, à vélo, à trottinette par les animations d'écomobilité (cf.3.6. « Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements »)
- soutenir l'organisation de fêtes d'écoles zéro-déchets

2.3. Agir en faveur de la santé mentale des adolescent·e·s, des jeunes et leur famille et prévenir les conduites addictives

- soutenir le partenariat avec la maison des adolescent·e·s pour la formation à l'accompagnement des adolescent·e·s en situation de fragilité
- acculturer les professionnel·le·s intervenant auprès des enfants et des jeunes aux questions de santé mentale et d'addiction pour améliorer le repérage (sensibiliser et former les professionnel·le·s de l'éducation à la santé mentale / premiers secours en santé mentale, aux conduites addictives)
- mener des actions de prévention :
 - intervenir au sein des collèges et des lycées sur les questions de drogue et d'alcool pour promouvoir les consultations jeunes consommateurs, pour mener des actions de sensibilisation auprès des adolescent·e·s et des jeunes (dans les collèges, les lycées ou sur l'espace public)
 - développer les compétences psychosociales des enfants et des adolescent·e·s
 - sensibiliser les familles par l'animation de débats (sommeil, écrans, vie affective etc)
- soutenir les associations assurant un accompagnement individuel des adolescent·e·s et des jeunes ayant des problèmes d'addiction
- au sein du conseil local de santé mentale (et notamment du groupe adolescents), fédérer et animer le partenariat à l'échelle de la ville pour promouvoir la santé mentale et créer du lien entre les intervenants

- identifier territorialement les problématiques de santé mentale liée à l'adolescence et la jeunesse et soutenir et/ou accompagner et/ou participer à des actions de prévention collectives
- développer un environnement favorable à la santé, notamment par la création d'espaces publics sans tabac

Exemples d'actions

- création d'espaces verts sans tabac pour dénormaliser le tabac (Jardin extraordinaire le 29 mai 2021)

2.4. Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnière (naissance, 0-6 ans, adolescence)

- renforcer la relation entre professionnel·le·s petite enfance et parents, en amorce d'une véritable communauté éducative
- améliorer la lisibilité des Lieux Accueil Enfant Parent afin d'utiliser pleinement leur potentiel (en terme de lieu d'écoute, d'information, de renforcement du lien parent-enfant, de lutte contre l'isolement, d'accompagnement à la séparation, de prévention...) et toucher les familles les plus éloignées des institutions
- engager avec les acteurs de ce secteur d'intervention une réflexion autour de la construction de "tiers lieux parentalité", qui regrouperaient une offre de soutien à la parentalité et constitueraient des lieux d'accueils, d'écoute, de partage, de conseils voire de répit à destination des parents.
- soutenir les initiatives collectives que les familles prennent en matière de parentalité
- soutenir les acteurs développant le renforcement des compétences parentales (via le réseau d'écoute d'accueil et d'appui à la parentalité – REAAP)
- soutenir les associations du champ familial, relais auprès des familles
- développer des actions concrètes pour et avec les parents (cafés parents...)
- s'appuyer sur les réseaux de parentalité pour effectuer un diagnostic des besoins en matière de parentalité (suite à la crise sanitaire notamment)
- accompagner en individuel les familles les plus vulnérables par les assistant.e.s social.e.s scolaires dans leur parentalité
- poursuivre le soutien aux permanences territoriales de la Maison des adolescents et de l'école des parents 44,
- identifier des espaces ressource pour les parents sur les quartiers, relais vers les acteurs et dispositifs qui soutiennent et accompagnent les parents.
- inscrire cet enjeu dans la délégation de service public accueil de loisirs et séjours

Exemples d'actions

- créer des espaces d'accueil enfants parents pour les 6-12 ans
- permanence EPE 44 au collège Rutigliano

2.5. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant

2.5.1. Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité

- associer les parents aux projets éducatifs dédiés à leurs enfants sur un mode coopératif
- créer les conditions pour favoriser les rencontres entre parents, et les rencontres entre les parents et les professionnel·le·s (cafés parents par exemple)
- faciliter l'appropriation par les familles des actions et dispositifs qui les concernent (communication traduite en plusieurs langues, simple d'accès...), en s'appuyant sur les acteurs
- évaluer les actions conduites avec les parents
- s'appuyer sur les échanges européens de bonnes pratiques
- associer les parents à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs de territoire
- mettre en place des concertations avec les familles dans le cadre de projets liés aux écoles (travaux du schéma directeur, travaux d'entretien) et étudier la possibilité d'une implication des familles dans le sens du 50/50, selon un cadre et des modalités à définir

2.5.2. Agir pour un accueil de qualité pour les tout-petits

- promouvoir et garantir les valeurs et principes de la charte qualité d'accueil pour les tout-petits à Nantes (un accueil imprégné des valeurs de confiance, de respect, de bienveillance, de réciprocité du lien, d'équité et d'égalité, de transparence, et de tolérance. Ces valeurs doivent être mises en œuvre grâce à du conseil, du soutien, du partage, de la transmission, de l'écoute, de la disponibilité, de la co-éducation, de l'adaptation, de l'ouverture à l'autre, de l'épanouissement et de l'éveil)
- garantir au sein des multi-accueils municipaux et des écoles maternelles (toute-petites sections) la prise en compte des besoins élémentaires du jeune enfant (sécurité affective et psychologique : soins quotidiens, maternage, nutrition, sommeil...)

2.5.3. Co-construire la Charte de l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'école maternelle

- en partant des besoins des enfants d'âge maternel et de leur famille, co-construire avec les différents acteurs une charte qui visera à expliciter les rôles, les postures éducatives et l'organisation des professionnel·le·s qui les accompagnent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
 - s'accorder entre partenaires sur ce qui est entendu par un accueil de qualité pour l'enfant d'âge maternel et sa famille
 - définir un socle de base commun et partagé pour garantir une posture éducative adaptée au regard des besoins de l'enfant et de sa famille.
 - préciser les responsabilités de chacun·e pour que chacun appréhende bien son rôle auprès de l'enfant et l'accueil de sa famille.

2.5.4. Favoriser les liens entre les familles et l'école, notamment sur le temps du 16h après la classe

- favoriser la participation et l'implication des parents dans l'école
- contribuer au dialogue entre parents et enseignants
- s'appuyer sur le rôle de médiation des acteurs associatifs dans la relation école - famille
- favoriser la participation des familles aux évolutions proposées sur le temps périscolaire
- proposer des activités parents/enfants/fratrie, sur le temps périscolaire
- initier des activités comme support d'apprentissage du français
- bénéficier d'espaces de rencontres, de mobilisation des parents dans l'école
- initier/favoriser des réseaux de solidarité entre parents

Exemples d'actions

- Participation des parents d'élèves aux instances de gouvernance LLO et aux groupes de travail
- Place des parents accompagnant dans les projets et les sorties
- Démarche de concertation 16h après la classe

2.5.5. Animer les dynamiques territoriales et les collectifs de professionnel·le·s en prenant en compte les besoins de l'enfant, de l'adolescent·e et du jeune.

- adapter l'offre périscolaire et extra scolaire aux rythmes des enfants et des adolescent·e·s
- prendre en compte le bien être de l'enfant de façon différenciée entre la maternelle et l'élémentaire et le collège
- construire une dynamique éducative de quartier, par l'animation des instances de dialogue dans les quartiers (comités éducatifs de quartier, groupes stratégiques adolescents et groupes territoriaux jeunesse)
- développer la coordination de proximité au sein des équipes école et entre équipes école autour de projets communs
- favoriser la lisibilité et la cohérence des projets conduits sur temps scolaire périscolaire et extra scolaire (actions liées à la culture scientifique articulées les temps scolaire et périscolaire, éducation artistique et culturelle...), notamment par le déploiement d'un portail éducatif commun
- dans le cadre de la cité éducative du Grand Bellevue, renforcer les liens entre les acteurs et au sein d'un collectif de professionnel·le·s pour amplifier la dynamique du territoire (cf. 1.6)

Exemples d'actions

- Organiser des "Clubs des petits scientifiques" sur des écoles pour monter des projets d'accompagnement à la scolarité axés sur la culture scientifique, l'environnement et le développement durable
- Travailler en cohérence avec tous les acteurs menant des actions et projets (exemple : formation et accompagnement des animateurs périscolaires pour qu'ils animent des clubs de petits scientifiques sur les temps périscolaires (15 animateurs par an formés par l'association Les Petits débrouillards, pour mener à l'année un projet partagé en mai au forum des sciences)

2.5.6. Développer des actions de formation et d'échange de pratique pour qualifier l'offre et favoriser la cohérence éducative

- mettre en place des temps de formation en accompagnement de projets se déroulant sur le temps scolaire ou périscolaire à destination des enseignants, animateurs, ATSEM (lecture écriture, sciences et EDD, EAC...)
- développer des temps d'échange de pratique réunissant des professionnel·le·s autour de thématiques communes (accueil des 2-3 ans en maternelle, pause méridienne, management...)
- former les professionnel·le·s aux enjeux de nutrition et du développement des compétences psychosociales (axe 3 du CLSa)

- accompagner et soutenir la formation des éducateurs (bénévoles et professionnels)
- développer la diffusion d'approches innovantes dans les domaines de la culture scientifique et technique et environnementale, de la lecture et de l'écriture
- former les bénévoles et professionnel-le-s des associations d'accompagnement à la scolarité, favoriser les échanges de pratiques
- initier, mettre en place et accompagner des formations et espaces d'échange de pratique entre acteurs en lien avec les adolescent-e-s et les jeunes au niveau des territoires
- participer à la programmation des séminaires et formations proposés par la MDA et diffuser l'offre aux acteurs
- accompagner, suivre et participer à l'évaluation de l'expérimentation du groupe ressource adolescents animé par la MDA sur le quartier centre/sud

Exemples d'actions

- formation conjointe des enseignants et des animateurs périscolaire dans le cadre des projets jardin et EDD conduits dans les jardins de leur école (par les associations menant les projets dans les écoles)
- formation des animateurs LLO dans le cadre des clubs sciences et EDD
- convention centre pilote : mise en place de l'Accompagnement scientifique et technique à l'école primaire (ASTEP) avec l'université (étudiants en science – fac de science, école centrale et en géographie (EDD)), avec l'organisation chaque année de 7 séances en binôme, soit 35 classes bénéficiant d'un accompagnement)
- formation sur l'accueil du jeune enfant à l'école maternelle (animateurs et atsem travaillant en REP)
- Groupe ressource adolescent centre sud animé par la MDA. Groupe initié grâce à la sollicitation et l'accompagnement de la Ville de Nantes, pour analyser et éclairer les situations complexes de façon pluri-institutionnelle et pluri-professionnelle (réunit des professionnels du champ du médico-social, de l'animation, de l'éducation, de l'insertion, du soin, de la protection sociale, de la pédopsychiatrie)

2.6. Lutter contre les violences faites aux enfants et aux jeunes, prévenir les incivilités



2.6.1. Lutter contre les violences dès la petite enfance

Accueillir prioritairement au sein des MAPE municipaux des enfants orientés, et agir en prévention auprès de ces familles. Sensibiliser les professionnel-le-s pour pouvoir alerter en cas de suspicion de situation de violence.

2.6.2. Lutter contre les violences au sein de l'école

- lutter contre le harcèlement (au sein de l'école ou virtuel) :
 - > mener des actions de prévention à l'école en travaillant la question du respect de soi et des autres
 - > former les professionnel-le-s à des postures professionnelles cohérentes, bienveillantes et positives (formation au développement des compétences psychosociales)
- repérer les violences dont les enfants sont victimes au sein de l'école (harcèlement) en sensibilisant et en formant les professionnels

2.6.3. Lutter contre les violences dont les enfants sont victimes en dehors de l'école

- être sensibles et vigilants à repérer les violences physiques et psychiques dont les enfants sont victimes en dehors de l'école (inceste...) (coordination entre les professionnel-le-s accompagnant l'enfant)
- sensibiliser les professionnel-le-s aux procédures de remontée d'information et coordonner l'intervention en cas de faits nuisant à l'intégrité physique ou morale de l'enfant
- au sein de Citad'elles, lieu d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences, accueillir et écouter les enfants co-victimes, avec une prise en charge par un-e professionnel-le de l'enfance

2.6.4. Prévenir les violences sexistes et sexuelles en agissant auprès des professionnel-le-s et auprès des enfants et des jeunes

- au sein des collèges et des structures fréquentées par les adolescent-e-s, soutenir et accompagner les actions qui favorisent le vivre ensemble, dont la thématique « fille/garçon » dans une démarche de respect de la mixité et d'égalité. Sensibiliser les adolescent-e-s aux questions de violences sexistes et sexuelles
- mener des actions de sensibilisation aux discriminations auprès des établissements scolaires
- pour repérer les situations d'abus sexuels (inceste...) : animer une veille et le repérage, former les professionnel-le-s travaillant dans les écoles (santé scolaire, personnel municipal, animateurs)
- actualiser et appliquer les procédures de remontée d'informations partagées dans le cadre de la protection de l'enfance (santé / LLO (périscolaire) / Accoord (accueils de loisirs) / éducation)
- étudier la mise en place de dispositifs pour encourager la prise de parole des enfants (par exemple acquérir des supports (jeux) permettant des échanges entre les enfants et les infirmières scolaires sur le thème de l'abus sexuel (inceste...), tester les boîtes aux lettres créées par l'association Les papillons)
- recenser et proposer aux collèges différents supports d'animation de prévention des violences dont le cyber-harcèlement et le cybsexisme

2.6.5. Lutter contre les violences au sein du collège

- favoriser un climat apaisé grâce au dispositif des médiateurs à l'école, qui agissent en prévention pour améliorer le lien entre les adolescent·e·s (médiation par les pairs) et pour améliorer le lien entre les parents et l'institution scolaire, et qui peuvent également animer des actions collectives de prévention
- suivre et accompagner les actions initiées avec les collèves dans le cadre de l'action climat scolaire coordonnée par la Maison des Adolescents

2.6.6. Prévenir la délinquance par des actions de sensibilisation

- mener des animations de sensibilisation au sein des collèges permettant aux collégiens de 4e et 3e de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux
- poursuivre ces actions dans d'autres lieux (centres socio-culturel, maison de la tranquillité publique, accueils de loisirs, écoles élémentaires) et auprès d'autres publics (enfants dès 9 ans, parents)
- participer à des actions de prévention en partenariat sur le territoire (usage de drogue, conduites à risque, prévention des rodéos, sécurité routière, relations avec la police...)
- identifier et/ou accompagner et/ou soutenir territorialement des actions de prévention des incivilités et conduites à risque des adolescent·e·s et des jeunes adaptés aux problématiques identifiées

Exemples d'action

- Exposition Questions de justice : permettant aux collégiens de 4e et 3e de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux, d'être capables d'utiliser les moyens légaux d'accès à la justice, de connaître les lieux d'information et d'écoute existants. Cette exposition est animée par les médiateurs de quartier
- organisation de la semaine citoyenne à Malakoff (rencontres au sein d'écoles autour des métiers de la tranquillité publique)

2.7. Développer le rapport à la nature

2.7.1. Réinventer les espaces extérieurs des enfants et expérimenter la conception de cours d'école et les jardins de crèche en favorisant le bien-être des enfants, le rapport à la nature et un usage mixte entre les filles et les garçons

- concevoir des cours et jardins débitumés, végétalisés, durables, mixtes, égalitaires, accessibles, ouverts sur le quartier : mener des expérimentations en concertation avec les utilisateurs, décrire les objectifs de ces espaces extérieurs et construire un cahiers de références
- développer de nouveaux modes de relation éducative en extérieur (par exemple faciliter la classe ou les activités en plein air)
- contribuer à l'appropriation des espaces extérieurs dans les enceintes par les communautés éducatives en les positionnant au cœur des aménagements, encourager et développer le lien avec les espaces naturels environnants, accompagner les acteurs éducatifs, en tenant compte de leurs contraintes, pour qu'ils investissent tous les espaces naturels comme des supports éducatifs

2.7.2. Favoriser les sorties dans des espaces de nature

- étudier l'optimisation de l'utilisation des 4 sites "grand air" pour mener des activités grand air et environnement sur le temps scolaire, et sur des temps familiaux
- poursuivre les actions éducatives menées dans les parcs sur le temps scolaire (maternelle et élémentaire), et sur le temps libre, et renforcer la participation des parents
- développer des animations éducatives liées au potager dans les quartiers (via les paysages nourriciers)
- développer les projets d'éducation artistique et culturelle mêlant nature et culture, nature et arts
- enjeu à inscrire dans la DSP, notamment via le développement des séjours nature à l'attention des enfants et adolescent·e·s,
En perspective : créer un dispositif de Passeport nature permettant de proposer un itinéraire d'expériences nature aux enfants nantais, développer les notions d'école nature et de crèche nature, les séjours nature

Exemples d'actions

- Programme des animations éducatives de la direction Nature et jardins pour les enfants de la maternelle au CM2
- Classe nature à la journée « 4 saisons » s'appuyant sur le projet d'école en exploitant notamment les sites « Grand Air »
- Dimanches à la ferme pour les familles
- projet de transhumance des moutons entre les parcs
- Développer des sorties « hors les murs » pendant le temps périscolaire du soir

2.8. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire

- adapter et moderniser le patrimoine scolaire pour répondre à la pression démographique et ainsi accueillir davantage d'enfants, et offrir aux écoliers nantais les meilleures conditions qui soient pour bien grandir et s'épanouir à l'école
- dans le cadre du schéma directeur des écoles, réhabiliter et agrandir 23 écoles, et en construire 6 nouvelles, créant ainsi des dizaines de nouvelles classes, des nouveaux restaurants avec selfs, des bibliothèques, des salles polyvalentes, des locaux pour le périscolaire et les accueils de loisirs et permettant de rééquilibrer les effectifs scolaires de nombreuses autres écoles. Ces projets poursuivent de nombreux objectifs : l'augmentation des capacités d'accueil, l'ouverture sur le quartier, la transition écologique, la qualité des espaces extérieurs, la qualité de la restauration scolaire, la concertation.
- créer des unités d'enseignement externalisées (UEE) dédiées aux enfants en situation de handicap (4 dans le cadre du schéma directeur)
- développer le pouvoir d'agir de la communauté éducative
- mettre à disposition dans les écoles (nouvelles, en rénovation et anciennes) des stationnements vélo de qualité, abrités et sécurisés pour les enfants et les encadrants (enseignants et agents périscolaires) ainsi que des stationnements trottinettes

Exemples d'actions

Dans le cadre des opérations du schéma directeur :

- créer des selfs dans 15 écoles,
- créer dans 8 écoles des espaces sportifs ouverts sur le quartier (accès aux associations sportives pendant les temps sans enfants)
- créer dans 20 écoles des salles polyvalentes ouvertes sur le quartier

2.9. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescent·e·s

- associer les enfants et les jeunes à la conception des équipements, des espaces, des projets qui les concernent (cf. 3.2. « Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges »)
- outiller les professionnel·le·s pour organiser ces démarches de participation
- impliquer les jeunes dans la mise en œuvre des projets auxquels ils sont associés
- favoriser un urbanisme favorable à la santé, en promouvant à travers l'aménagement le développement des mobilités actives



3. Développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain

Accompagner les enfants et les jeunes à bien grandir dans un monde qui se transforme de plus en plus vite est devenu un enjeu stratégique. Transition écologique, transition numérique, défi démocratique, les enfants grandissent dans une société qui connaît des mutations rapides. Donner les moyens aux enfants de comprendre, de s'impliquer et de prendre leur place dans cette société est une priorité.

Faire la ville avec les enfants, leur permettre de s'exprimer, de s'engager, de développer leur réflexion, mais également de vivre les valeurs de l'égalité et de la laïcité sont des briques essentielles dans la construction de l'enfant et du jeune et de son émancipation.

Mobilisée depuis des années sur ces enjeux, la ville de Nantes et leurs partenaires réaffirment leur attachement à ces valeurs et ces principes, qu'ils s'attachent à traduire dans la vie quotidienne, et dans les projets menés sur les territoires, dans la logique du parcours citoyen.

3.1. Connaître ses droits, ses devoirs, promouvoir les droits des enfants et la citoyenneté

- mener des animations pour permettre aux enfants et aux adolescent·e·s de mieux connaître leurs droits et devoirs
- mener des actions de promotion des droits des enfants en lien avec les partenaires associatifs



Exemples d'action

- au sein des collèges organiser l'exposition Questions de justice, permettant aux collégiens de 4^e et 3^e de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, d'être informés des conséquences possibles d'un acte délictueux.
- poursuivre ces actions dans d'autres lieux (centres socio-culturel, maison de la tranquillité publique, accueils de loisirs, écoles élémentaires) et auprès d'autres publics (enfants dès 9 ans),
- mettre en place des actions partenariales de prévention à la citoyenneté pendant les animations sportives menées pendant les vacances
- faire connaître la convention internationale des droits de l'enfant par des animations organisées sur les temps périscolaires et extrascolaires

3.2. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges

- créer les conditions de l'expression des enfants par des animations adaptées à leur âge (expression orale ou par l'écrit), et valoriser cette expression
- dès la petite enfance, développer la capacité des enfants à connaître les émotions, les décrire et apprendre à les verbaliser pour mieux les intégrer et les traverser
- promouvoir et soutenir les initiatives concourant à la participation des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaire (conseils d'enfants...)
- développer le pouvoir d'agir de la communauté éducative
- expérimenter un conseil adolescent
- élargir l'offre Nantado aux 4^{ème} et 3^{ème} en associant des collégiens la programmation
- identifier les projets (conception d'aménagement, d'équipement, élaboration de politiques publiques) pour lesquels la participation des enfants et des jeunes peut être sollicitée et outiller les professionnel·le·s pour organiser cette participation (cf. 2.9. « Adapter l'environnement urbain aux besoins et pratiques des enfants et des adolescent·e·s »)
- valoriser les projets et les réalisations des enfants ados et jeunes auprès de leurs familles et des habitants
- construire et mettre en place des actions intergénérationnelles dans le cadre de la feuille de route longévité métropolitaine



Exemples d'actions

- mener des projets d'écriture de terrain animés par le centre ressource ville dans le cadre des parcours éducatifs artistiques et culturels (PEAC)
- poursuivre le projet d'écriture du journal Phénomène, un journal conçu par et pour les enfants
- associer les enfants dans les projets, les règles de vie (périscolaire, accueil de loisirs)
- accueils de loisirs : en 2021, un programme de refonte de tous les projets d'accueil de loisirs autour de deux axes : participation et transition écologique
- associer les adolescent·e·s à la refonte des espaces ados, et notamment au projet et à la conception des espaces à Nantes Nord, à Bellevue
- sur l'été envisager des espaces éphémères dans des parcs conçus pour et avec des ados.
- refondre du conseil Nantes&co 16/25 ans, sous un format de type « convention jeunesse »
- déployer Nantado pour les 4^{ème} et 3^{ème} via des commissions de collégiens
- développer des ateliers « esprit critique » via des interventions de Joëlle Bordet en lien avec la cité Éducative notamment,
- poursuivre les projets d'écriture et lecture

3.3. Former à la coopération et au partage

- mener et promouvoir des projets collectifs permettant aux enfants et aux jeunes de s'investir, de trouver chacun sa place, de participer activement et d'être à l'écoute des autres
- favoriser la coopération et l'échange d'expériences entre les écoles et organiser une semaine de la citoyenneté des enfants
- développer l'empathie, l'exercice de la coopération et du partage par des activités adaptées

Exemples d'actions

- organiser des chantiers ado (projets avec réalisation collective de mobiliser urbain, amélioration des espaces naturels, suivi de fouilles archéologiques, habillage d'un local de tri avec des artistes)
- scop ado

3.4. Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence

3.4.1. Développer des espaces favorisant la mixité entre les filles et les garçons, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'espaces dans des structures, ou des cours d'écoles et jardins de crèche

- repenser les cours d'écoles et les jardins de crèche pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et l'inclusion (cf. 2.7 Développer le rapport à la nature)
Étendre cette réflexion à d'autres équipements (accueils de loisirs, maisons de quartier...)
- concevoir des espaces apaisés, sécurisés, propres, pour que les adolescent·e·s s'y retrouvent sur leur temps libre, en favorisant la concertation des jeunes, en envisageant l'utilisation de budgets participatifs pour qu'ils les réalisent directement
- expérimenter des espaces tiers dans des structure et ou espaces publics (ex : Lisa Bresner) pour les adolescent·e·s, lieux où ils peuvent se retrouver entre pairs en sécurité sans avoir à s'inscrire et/ou participer à une offre



3.4.2. Lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité dans les animations organisées avec et pour les enfants et les adolescent·e·s

- inscrire dans la délégation de service public accueil de loisirs et séjours un principe éducatif autour de la sensibilisation à l'égalité filles/garçons et LGBTQI+ et au développement des activités non genrées via notamment la formation des professionnel·le·s intervenant auprès des enfants et ados aux enjeux d'égalité femmes-hommes / filles-garçons et LGBTQI+
- sur le temps périscolaire ou extrascolaire des enfants, développer des animations favorisant la mixité
- intégrer la lutte contre les stéréotypes dans l'acquisition de jeux et jouets
- promouvoir des livres de jeunesse luttant contre les stéréotypes
- mener des actions de sensibilisation aux relations filles-garçons dans les écoles élémentaires, les collèges, les centres socioculturels...

Exemples d'actions

- expérimentation de ludimalles pour jouer autrement dans la cour,
- conduite d'action d'éducation pour la santé autour des relations fille garçon au sein des écoles primaires (santé globale)
- organisation de l'exposition Fais pas genre (partenariat Résonantes) pour sensibiliser les 14 – 17 ans aux questions de violences sexistes et sexuelles

3.4.3. Tendre vers un équilibre dans la dépense publique entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

- établir un diagnostic sur le budget alloué aux loisirs selon le genre afin d'évaluer l'équilibre de la dépense publique
- former les éducateurs sportifs aux compétences psychosociales
- travailler sur une communication non-genrée pour les sports

3.4.4. Faire vivre la mixité sociale et culturelle

- identifier et développer les espaces et occasions d'altérité entre adolescent·e·s et jeunes de genre, de milieux sociaux, de conditions de vie différents
- encourager et accompagner les jumelages et échanges des écoles nantaises avec les écoles d'autres villes européennes et accompagner la mobilité des jeunes.
- poursuivre le développement de l'enseignement bilingue Français-Breton en créant de nouvelles filières publiques

3.4.5. Lutter contre toutes les discriminations

- prévenir et sensibiliser aux enjeux de lutte contre les discriminations autres que celles liées au genre (droit à la différence, respect, tolérance)

3.5. Développer des actions d'éducation à la transition écologique

Cet objectif, particulièrement transversal, regroupe des orientations permettant de développer l'école nature et la crèche nature.

- accompagner les partenaires éducatifs dans le développement de projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, et à la CSTI, se déclinant sur les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), s'appuyant sur la rencontre entre des enfants, des acteurs éducatifs et des acteurs experts
- identifier le Séquoia et le Muséum comme pôles ressources auprès de la communauté éducative pour les champs thématiques relevant de l'éducation à l'EDD et à la CSTI
- décliner la démarche d'investigation en science dans les accompagnements CSTI et EDD qui vise à mettre les enfants au cœur des projets pour qu'ils soient acteurs de la construction de leur savoir (dans les projets conduits par le Séquoia ainsi que les projets conduits par l'ensemble des partenaires intervenant auprès des enfants)
- mener des animations éducatives sur le jardin et la nature de façon coordonnée avec les acteurs associatifs dans les quartiers (notamment prioritaires) en faveur du cadre de vie et de l'environnement
- développer des chantiers ados sur l'environnement et le développement durable - inciter à venir à pied, à vélo, à trottinette par les animations d'écomobilité (cf.3.8. Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements)
- créer un dispositif de Passeport nature permettant de proposer un itinéraire d'expériences nature aux enfants nantais (cf.2.7 « Développer le rapport à la nature »)
- développer le rapport à la nature, notamment grâce à l'aménagement des cours des écoles et des crèches, et accompagner les acteurs éducatifs pour qu'ils investissent les espaces naturels comme des supports éducatifs (cf. 2.7 « Développer le rapport à la nature »)
- déployer le dispositif d'écomobilité scolaire (cf. 3.6 « Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements »)
- développer des actions d'éducation à la transition écologique dès la petite enfance (cf. 1.2.2. « Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance »)
- développer une restauration saine et responsable, avec notamment une augmentation de la part du bio dans les crèches et les écoles, des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles ou de rencontres avec les producteurs locaux (cf. 2.2.1. « Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable »)
- accompagner le déploiement d'éco-délégués dans les écoles et les collèges
- former les animateurs du périscolaire à la transition écologique pour qu'ils deviennent des ambassadeurs
- inscrire cet enjeu dans la délégation de service public accueils de loisirs et séjours

Exemples d'actions

- accompagnements pédagogiques Séquoia : sur les chemins de l'E3D, projet jardin d'école, Inventuriers des Sciences
- Poursuivre les projets sur les temps scolaire et extrascolaires, notamment le club science du Perray (Accoord), le programme petite ourse (avec les Francas), Efferv&sciences avec l'Accoord, les accueils de loisirs et les espaces ado, le Muséum, le Planétarium
- Programme d'animations pédagogiques sur la nature, le jardin, l'environnement organisées dans 4 parcs nantais sur le temps scolaire (animations Nature et jardins)
- animations menées par Écopôle et ses partenaires au sein des écoles sur les thématiques biodiversité, déchets, eau, énergie, mobilité (pilotage Nantes Métropole)

3.6. Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements

- favoriser pour les enfants et les adolescent·e·s la découverte de la ville et la mobilité, l'apprentissage des déplacements
- déployer le dispositif d'écomobilité scolaire piloté par la métropole s'appuyant sur un diagnostic, la réalisation d'aménagements aux abords de l'école et la conduite d'actions pédagogiques
- réaliser les aménagements favorisant le stationnement de qualité sécurisé et abrité des vélos et trottinettes des enfants et des équipes éducatives dans les écoles
- développer l'apprentissage du vélo en toute sécurité par des actions dans les écoles et les collèges, notamment accompagner la mise en œuvre du dispositif « Savoir rouler à vélo » initié par l'éducation nationale
- mener des animations de sensibilisation à l'écomobilité dans les classes ou sur l'espace public et dans les



Exemples d'actions

- développement d'un programme de 4h30 de cours de vélo pour les CM1 des écoles du dispositif écomobilité scolaire depuis 2017,
- animations réalisées par LLO sur l'apprentissage du vélo (animations à l'appui d'une piste d'apprentissage installée sur cours) : intervention dans une dizaine d'écoles par an sur 3 semaines, toutes les classes GS à CE2
- programmes d'animations de sensibilisation à l'écomobilité avec des actions organisées dans les classes par écopôle : 30 classes par an sur la métropole et des visites de terrain sur la zone à trafic limité avec Ecopole ou à la Semitan, la maison du bicloo ou la gare Multimodale
- expérimentation de sorties vélo, précédée d'ateliers vélo (entretien, sécurité routière)
- travail à mener sur le savoir rouler (objectif de 10h d'apprentissage du vélo avant la fin du CM2) : dans la Loi d'Orientation des Mobilités
- poursuite de l'évaluation du niveau de maniabilité à vélo de tous les CM2 sur la piste de sécurité routière de la ville à La Beaujoire

entreprises des services de mobilité de la métropole

- poursuite du défi « Émile le serpent mobile », une campagne pour encourager les enfants et leurs parents à adopter des modes de transport plus actifs
- développer l'urbanisme favorable à la santé : par la façon de concevoir les espaces publics, favoriser l'autonomie des enfants dans les déplacements courts à pied / à vélo
- élargissement du « territoire d'influence » des enfants et des adolescent·e·s à partir de projets de sorties adaptés (temps extrascolaire mercredi et vacances scolaires), des rallyes urbains
- lutter contre l'effet quartier en favorisant l'appropriation de la ville par les adolescent·e·s à travers l'usage régulier des transports publics et mobilités douces et faciliter ainsi un usage autonome des différents modes de transports

3.7. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique

- accompagner la construction de l'esprit critique et le vivre ensemble des enfants et des jeunes par des échanges sur tous les sujets qui les concernent, via des animations adaptées (discussions, débats, ateliers philo, rencontres)
- mener des actions d'éducation aux médias, au numérique (réseaux sociaux, fake news...) sur les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire
- animer des interventions en classe et auprès des familles sur les écrans (sobriété des usages, bon usage des écrans)
- identifier, soutenir et accompagner les acteurs et actions en lien avec l'analyse critique, l'éducation aux médias et l'éducation au numérique qui agissent en direction des adolescent·e·s et des jeunes.
- initier et/ou mettre en place et/ou accompagner des temps de formation et d'échanges de pratique autour de la manière d'aborder des sujets controversés d'actualité (laïcité, droit d'expression, égalité filles/garçons etc.), avec des adolescent·e·s et jeunes.

Exemples d'action

- Animer des espaces multimédias (5 espaces Accoord), où des animateurs accompagnent les jeunes ou les adultes dans l'usage du numérique : photo, vidéo, utilisation de la tablette, réseaux sociaux, formations...
- Mener des projets d'éducation aux médias auprès des adolescent·e·s, pour sensibiliser les jeunes au traitement de l'information et les aider à se positionner face aux multiples sources d'informations reçues et pour rendre visible leur parole de manière positive (Accoord)
- mener des ateliers philo...

3.8. Favoriser la découverte des métiers

- développer des actions partenariales innovantes qui impliquent le jeune dans une démarche d'orientation et de construction de son parcours de formation vers un projet professionnel
- proposer une alternative aux risques de démobilité scolaire par le développement des chantiers « découverte » adolescent·e·s en s'appuyant sur l'expérimentation initiée sur le quartier Est
- consolider le partenariat avec l'éducation Nationale dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire -
- poursuivre les partenariats avec les collègues volontaires autour de l'accueil des stagiaires de 3ème au sein de nos collectivités
- développer la connaissance et les actions de médiation vers la plateforme numérique d'accès aux stages, pour permettre aux plus éloignés de s'en saisir
- prendre en compte la question de l'égalité filles-garçons dans l'accompagnement à la découverte des métiers, de l'accès aux stages et de l'orientation en partenariat avec l'éducation nationale
- développer des actions alternatives d'insertion sociale et professionnelle des jeunes éloignés des dispositifs de droit commun, notamment dans le cadre des "chantiers remobilisation" et du partenariat avec l'école de la 2nde chance
- initier et/ou soutenir et/ou accompagner les projets de « forums métiers » du type forum des métiers Nantes Est, à partir des dynamiques partenariales locales
- poursuivre le soutien et l'accompagnement des évolutions de l'événement Place aux Gestes

Exemples d'action

- Forum des métiers Nantes Est
- Place Ô gestes

Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire

La Ville de Nantes pilote le projet éducatif. Elle s'appuie sur la dynamique partenariale engagée depuis de nombreuses années pour partager avec toute la communauté éducative l'accompagnement des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours.

La Ville de Nantes s'engage à respecter les principes de la charte nantaise de la réussite éducative, dans la prise en compte des complémentarités des acteurs éducatifs. Les démarches de diagnostic partagé, d'innovation et d'évaluation permettront d'ajuster avec les acteurs éducatifs la déclinaison opérationnelle des enjeux prioritaires, dans le cadre des projets éducatifs qui se déclineront progressivement sur les quartiers, tout au long du mandat.

Les modalités de gouvernance et d'animation doivent répondre à l'opportunité de renforcer la synergie partenariale et le dialogue entre tous les acteurs éducatifs, dans le respect des champs de compétences et complémentarités de chacun, à l'échelle du territoire nantais mais aussi des quartiers :

> le **comité de pilotage politique éducative**, composé d'élus municipaux représentant les différents publics¹, est l'instance de pilotage et de validation des engagements de la ville. Ce comité définira également les modalités d'évaluation, tout au long du mandat, pour mieux prendre en compte l'adéquation entre l'offre et les besoins.

> il s'appuie sur un **comité technique**, rassemblant les directions concernées par la mise en œuvre du projet éducatif et les principaux partenaires².

> le **comité partenarial** est une instance de dialogue avec les partenaires institutionnels³.

> dans le cadre de sa politique éducative, la ville associe partenaires institutionnels et associatifs au cours d'**ateliers thématiques** définis par le comité de pilotage, permettant de partager une vision commune sur des projets stratégiques.

4 ateliers thématiques démarrés en 2021

- réinventer les espaces extérieurs par et pour les enfants
- développer l'accès et l'éducation au numérique
- co-construire la Charte de l'accueil de l'enfant et de sa famille à l'école maternelle
- mettre en œuvre les mesures issues de la démarche « 16h après la classe »

Ville amie des enfants

Dans le cadre de sa candidature au titre Ville amie des enfants, la Ville de Nantes s'est engagée sur 4 recommandations, intégrées au projet éducatif :

- considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement des enfants et des adolescents
- œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons
- tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté
- faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et les jeunes afin de les associer aux projets de ville

Ces thèmes feront l'objet de temps forts de 2021 à 2025, notamment dans le cadre des anniversaires de la convention internationale des droits de l'enfant.

Conformément au plan d'action intégré au dossier de candidature, plusieurs groupes de travail vont être organisés, en particulier sur les sujets suivants : lutter contre les violences faites aux enfants et aux jeunes, définir une politique de participation des enfants et des jeunes

1 Piloté par l'élue à l'éducation, rassemblant dans sa forme restreinte les élu·e·s aux délégations suivantes : activités périscolaires, école nature, éducation à l'environnement et au numérique ; restauration scolaire ; coopération échanges et citoyenneté dans l'école ; personnes handicapées, accessibilité universelle et populations roms ; égalité, ville non sexiste, lutte contre les discriminations et vie associative ; jeunesse et adolescence ; petite enfance, familles et parentalité ; solidarités et inclusion sociale ; proximité, dialogue citoyen, politique de la ville, monde économique et emploi ; santé.

Ce comité de pilotage s'étend à d'autres élu·e·s en fonction des sujets abordés, et aux directions municipales associées.

2 LLO, Accoord

3 piloté par l'élue à l'éducation, il se compose de représentants institutionnels du Département, de l'éducation nationale, du service départemental jeunesse engagement et sports, de la caisse d'allocations familiales

> la Ville de Nantes mettra également en place un **laboratoire des initiatives éducatives**, dont la composition devra répondre aux objectifs d'ouverture à tous les acteurs de la communauté éducative et à des experts, pour partager les évolutions du projet au regard des enjeux, proposer des regards croisés et contribuer à l'évaluation du PEDT.

> la Ville anime des **comités éducatifs de quartiers**, qui sont des instances de collaborations adaptées à la dynamique partenariale au niveau des quartiers, associant les représentants de la communauté éducative de proximité (familles, représentants de parents d'élèves, directeurs d'école et chefs d'établissement, associations intervenant sur le temps périscolaire, extrascolaire, associations de soutien à la parentalité, etc.), services municipaux territorialisés), afin de définir concrètement les priorités et actions répondant aux besoins du territoire, dans le cadre des projets éducatifs de quartiers partagés. Concernant le Grand Bellevue, le comité de pilotage de la cité éducative assure cette fonction.

> des **groupes techniques éducation** assurent le suivi technique sur les quartiers.

Au quotidien, le projet éducatif peut irriguer les projets plus spécifiques au sein des projets d'écoles et des projets d'établissements.

L'enjeu de ce projet éducatif est de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs au cœur des territoires.

Il est mis en œuvre sur les territoires à l'échelle des quartiers (sous le pilotage des territoires éducatifs et des coordonnateurs jeunesse), en relation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, pour être traduit en actions au plus près des enfants, des jeunes et des familles, selon les problématiques et les dynamiques locales des quartiers, des établissements ou des projets.

Enfin, la ville s'engage à construire et mener une démarche d'évaluation.

ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant

1  DEFINITION D'UN ENFANT	2  MEMES DROITS POUR TOUS	3  INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	4  RENDRE LES DROITS REELS	5  ROLE DE LA FAMILLE	6  VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	7  NOM ET NATIONALITE
8  IDENTITE	9  NON-SEPARATION DES FAMILLES	10  CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	11  PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	12  RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	13  LIBRE PARTAGE DES IDEES	14  LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15  CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	16  PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	17  ACCES AUX INFORMATIONS	18  RESPONSABILITE DES PARENTS	19  PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20  ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	21  ENFANTS ADOPTES
22  ENFANTS REFUGIES	23  ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	24  SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	25  REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	26  AIDE DES GOUVERNEMENTS	27  NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	28  ACCES A L'EDUCATION
29  OBJECTIFS DE L'EDUCATION	30  CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	31  REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	32  PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33  PROTECTION CONTRE LES DROGUES	34  PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES	35  PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36  PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37  ENFANTS EMPRISONNES	38  PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	39  RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	40  ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	41  APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	42  CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT

43-54



FUNCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

unicef 
pour chaque enfant

ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative

Extrait de la charte nantaise de la réussite éducative (actualisé)

La réussite éducative se co-construit avec les enfants et jeunes, les parents, familles, adultes, associations, institutions, partenaires publics et privés, mobilisés pour le parcours de l'enfant et du jeune.

Directions de la ville de Nantes et de Nantes Métropole (éducation, petite enfance, vie associative et jeunesse, sports, santé publique, nature et jardins, tranquillité publique, culture, mobilités...)

Multi-accueil petite enfance, assistant.e.s maternel.le.s, puériculteurs.rices

Agents municipaux travaillant dans les écoles (ATSEM, concierges, agents d'entretien et de restauration)

Éducation nationale (enseignants, conseillers pédagogiques, directrices et directeurs d'écoles, chefs d'établissements, dans les écoles, les collèges, les lycées)

Enfants

Familles, parents, représentants des parents d'élèves, associations de représentants de parents

Animateurs périscolaires Léo Lagrange Ouest (LLO)

Associations intervenant sur le temps périscolaire

Animateurs des centres de loisirs Accoord et des associations de loisirs

Programme de réussite éducative : intervenants et référents

Infirmiers.ères, psychologues, médecins scolaires, assistant.e.s sociales.aux

Animateurs et éducateurs sportifs

Bénévoles et professionnels de l'accompagnement à la scolarité

Associations d'éducation populaire (Francas, Céméa, LLO)

Associations de soutien à la parentalité, associations menant des actions éducatives

Maisons de quartier

Établissements culturels (médiathèques, musées, équipements culturels et scientifiques, ludothèques)

Maison des Adolescents, équipements pour adolescents, centres socio-culturels

Chercheurs, artistes, intervenants dans et hors écoles

Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), association départementale de prévention spécialisée (ADPS),

Mission prévention, police municipale

Protection maternelle et infantile (PMI)

Caisse d'allocations familiales

Agence pour la cohésion des territoires,

Département, Région

Services de l'état, préfecture

Structures européennes

Table des matières

Introduction.....	2
1. Réduire les inégalités sociales.....	4
1.1. Lutter contre le non-recours, et renforcer les actions auprès des familles les plus vulnérables pour lutter contre les inégalités.....	4
1.1.1. Améliorer les conditions de vie des enfants et de leurs familles pour favoriser leur réussite éducative.....	4
1.1.2. Lutter contre le non-recours des familles en situation de précarité aux dispositifs favorisant le développement de l'enfant.....	4
1.1.3. Favoriser l'accueil des enfants et adolescent·e·s du voyage, des enfants vivant en bidonville.....	5
1.2. Favoriser la connaissance de soi et du monde en ouvrant le champ des possibles (numérique, culture, sport, éducation à l'environnement, loisirs.....)	5
1.2.1. Favoriser l'accès au numérique.....	5
1.2.2. Favoriser l'ouverture au monde dès la petite enfance.....	5
1.2.3. Favoriser l'ouverture et l'émancipation des enfants grâce au soutien des projets de classes découverte.....	6
1.2.4. Favoriser l'ouverture artistique et culturelle.....	6
1.2.5. Poursuivre et renforcer l'éducation dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) dont l'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD).....	6
1.2.6. Structurer une offre d'activités éducatives sportives (dont l'apprentissage aquatique).....	6
1.2.7. Accompagner une offre de loisirs adaptée aux enfants, aux adolescent·e·s et aux besoins des familles.....	7
1.3. Accompagner l'enfant et l'adolescent·e en situation de handicap tout au long de son parcours, sur l'ensemble des temps.....	8
1.4. Agir en complémentarité pour soutenir les apprentissages.....	8
1.4.1. Développer et valoriser les compétences du jeune enfant.....	8
1.4.2. Poursuivre les actions d'accompagnement à la scolarité sur les territoires.....	8
1.4.3. Poursuivre la mise en œuvre de parcours de réussite éducative dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE) dans les quartiers prioritaires.....	8
1.4.4. Réorganiser le temps périscolaire du soir en élémentaire.....	9
1.4.5. Participer à l'offre éducative dans les collèges.....	9
1.5. Accompagner le jeune enfant, l'enfant, l'adolescent·e dans les transitions (vers la maternelle, le collège, le lycée.....)	9
1.5.1. Déployer les dispositifs passerelle d'entrée en scolarisation.....	9
1.5.2. Soutenir les projets de scolarisation des moins de trois ans.....	9
1.5.3. Accompagner les transitions vers le collège et vers le lycée.....	9
1.6. La cité éducative du Grand Bellevue : une expérience partenariale pour la réussite des enfants et des jeunes.....	10
2. Agir sur les conditions de vie et la santé globale.....	11
2.1. Favoriser la santé des enfants de la petite enfance au collège par des actions de prévention et la promotion de l'activité physique.....	11
2.1.1. Prévenir les inégalités sociales de santé de la Petite Enfance.....	11
2.1.2. Promouvoir la santé à l'école et dans le quartier.....	11
2.1.3. Développer les actions de prévention, de promotion et le parcours de santé de l'enfant prévus par le contrat local de santé (CLSa).....	11
2.1.4. Prévenir les inégalités sociales de santé auprès des adolescent·e·s et des jeunes.....	11
2.1.5. Favoriser les pratiques physiques et sportives.....	11
2.2. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine et responsable et limiter l'exposition des enfants à la pollution.....	12
2.2.1. Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation plus saine et responsable.....	12
2.2.2. Agir pour un environnement plus sain.....	12
2.3. Agir en faveur de la santé mentale des adolescent·e·s, des jeunes et leur famille et prévenir les conduites addictives.....	12
2.4. Soutenir la parentalité, notamment aux âges charnière (naissance, 0-6 ans, adolescence).....	13
2.5. Favoriser des liens éducatifs sécurisants, favorables à l'épanouissement et au développement de l'enfant.....	13
2.5.1. Renforcer les liens avec les familles dans leur diversité.....	13
2.5.2. Agir pour un accueil de qualité pour les tout-petits.....	13
2.5.3. Co-construire la charte maternelle.....	14
2.5.4. Favoriser les liens entre les familles et l'école, notamment sur le temps du 16h après la classe.....	14
2.5.5. Animer les dynamiques territoriales et les collectifs de professionnel·le·s en prenant en compte les besoins de l'enfant, de l'adolescent·e et du jeune.....	14
2.5.6. Développer des actions de formation et d'échange de pratique pour qualifier l'offre et favoriser la cohérence éducative.....	14
2.6. Lutter contre les violences faites aux enfants et aux jeunes, prévenir les incivilités.....	15
2.6.1. Lutter contre les violences dès la petite enfance.....	15

2.6.2. Lutter contre les violences au sein de l'école.....	15
2.6.3. Lutter contre les violences dont les enfants sont victimes en dehors de l'école.....	15
2.6.4. Prévenir les violences sexistes et sexuelles en agissant auprès des professionnel·le·s et auprès des enfants et des jeunes.....	15
2.6.5. Lutter contre les violences au sein du collège.....	16
2.6.6. Prévenir la délinquance par des actions de sensibilisation.....	16
2.7. Développer le rapport à la nature.....	16
2.7.1. Réinventer les espaces extérieurs des enfants et expérimenter la conception de cours d'école et les jardins de crèche en favorisant le bien-être des enfants, le rapport à la nature et un usage mixte entre les filles et les garçons.....	16
2.7.2. Favoriser les sorties dans des espaces de nature.....	16
2.8. Adapter et moderniser le patrimoine scolaire.....	17
2.9. Adapter l'environnement urbain aux besoins et aux pratiques des enfants et des adolescent·e·s	17
3. Développer les compétences clé pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.....	18
3.1. Connaître ses droits, ses devoirs, promouvoir les droits des enfants et la citoyenneté.....	18
3.2. Former à être des citoyens actifs en développant le pouvoir d'agir et la participation à tous les âges.....	18
3.3. Former à la coopération et au partage.....	19
3.4. Favoriser la mixité, l'égalité filles garçons, le droit à la différence.....	19
3.4.1. Développer des espaces favorisant la mixité entre les filles et les garçons, qu'il s'agisse d'espaces publics, d'espaces dans des structures, ou des cours d'écoles et jardins de crèche.....	19
3.4.2. Lutter contre les stéréotypes de genre, favoriser la mixité dans les animations organisées avec et pour les enfants et les adolescent·e·s.....	19
3.4.3. Tendre vers un équilibre dans la dépense publique entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.....	19
3.4.4. Faire vivre la mixité sociale et culturelle.....	19
3.4.5. Lutter contre toutes les discriminations.....	20
3.5. Développer des actions d'éducation à la transition écologique.....	20
3.6. Développer les conditions de l'autonomie dans les déplacements.....	20
3.7. Développer l'analyse critique, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique.....	21
3.8. Favoriser la découverte des métiers.....	21
Gouvernance, animation et évaluation du projet éducatif de territoire.....	22
ANNEXE 1 : convention internationale des droits de l'enfant.....	24
ANNEXE 2 : objectifs de développement durable des Nations Unies.....	25
ANNEXE 3 : les acteurs représentant la communauté éducative.....	26